



Quévert, le 30 janvier 2024

Monsieur le Maire  
à

Monsieur Le Président  
DINAN AGGLOMERATION  
Boulevard Simone Veil  
22100 DINAN

Nos Réf. : PL/SM

Objet : Modification n° 3 du PLUIH  
Notification du projet : AVIS PPA

Affaire suivie par :  
Soizic MONARQUE  
Service Urbanisme  
Tél : 02.96.85.97.53

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de la modification de droit commun n° 3 du PLUIH et notamment la notification du projet, j'ai l'honneur de vous communiquer l'avis de la commune :

- a) Emprises foncières de la Commune au Centre Bourg :  
Pas de création d'OAP sur le site.  
Suite aux conclusions du plan d'action de sobriété foncière (PASF), le secteur est encore en réflexion. Conserve le règlement actuel en zone UE.

---

- b) Zonage UE à modifier en partie : Projet intergénérationnel sur la parcelle AP 171:  
Voir OAP ci-jointe
- c) Parcelle AD n° 19 et AD n° 17, 3 376 m<sup>2</sup> « Rue des 3 Frères l'Hermitte » soit un total d'environ 4 400 m<sup>2</sup>:  
Voir OAP ci-jointe
- d) Chemin des roses : Parcelles 140 (1 556 m<sup>2</sup> environ), 38 et une partie de 39 = 3 420 m<sup>2</sup>, 37 et 36 (3 100 m<sup>2</sup> environ) soit au total environ 8 000 m<sup>2</sup>:  
Voir OAP 259.11 Les parcelles convoitées doivent répondre à l'objectif de densité de 30 log/ha.  
Les logements implantés dans cette zone devront intégrer des logements locatifs sociaux.

Nous restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ

